

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ECHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.
6 — 37 — — Direct.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
4 — 54 — — soir, Direct.
5 — 47 — — Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Un télégramme de Francfort nous transmet aujourd'hui les nouvelles les plus favorables du congrès des souverains allemands.

La conférence du 24 et celle du 25 auraient été fécondes en résultats. Le projet de réforme autrichien serait accepté dans ses bases essentielles.

Ainsi, l'on se serait mis d'accord sur la composition de la Chambre des députés, c'est-à-dire sur le pouvoir législatif destiné à fonctionner dans la nouvelle constitution fédérale.

On se serait également entendu sur la question du directoire ou du pouvoir exécutif; mais le projet autrichien aurait subi une modification importante : le directoire fédéral serait composé de six membres au lieu de cinq. L'Autriche, la Prusse et la Bavière y auraient chacune une voix; la quatrième appartiendrait alternativement aux rois de Saxe, de Hanovre et de Wurtemberg; la cinquième à l'électeur de Hesse, et aux grands-ducs; la sixième aux autres petits souverains et aux villes libres.

Quant à la question si délicate de la présidence du directoire, un membre du congrès aurait proposé une présidence alternative de l'Autriche et de la Prusse, mais l'assemblée aurait laissé à ces deux puissances le soin de s'entendre entre elles, si jamais elles y parviennent.

Sur tous ces points, le congrès aurait été unanime, seulement le grand-duc de Bade aurait fait des réserves pour établir que la re-

connaissance du projet autrichien, comme base de réforme convenable, n'impliquait pas l'obligation d'en interpréter les points importants de la même manière que l'Autriche.

Voilà ce que nous apprennent des dépêches venues les unes directement de Francfort et les autres, quoique de même source, ayant pris pour nous arriver la voie de Berlin ou de Dresde.

Malheureusement, les dépêches de la télégraphie ne portent pas avec elles une pleine authenticité. Nous avons sur ce qui se passe à Francfort des renseignements qui ne présentent pas les choses sous le même point de vue, et dont nous croyons pouvoir garantir la certitude. (La France).

On nous écrit de Francfort, le 25 août, que la discussion dans la conférence tenue la veille a été très-animée. On ignore les détails de cette séance, parce que les souverains et leurs ministres ont promis le secret le plus absolu.

La seule chose qu'on sache d'une manière positive, c'est que la question du directoire est définitivement résolue; mais la question de la présidence soulève de graves difficultés et réveille l'antagonisme de la Prusse et de l'Autriche. Cette dernière puissance ne peut renoncer au droit qu'elle tient de l'acte fédéral de 1815. Si, par impossible, elle y renonçait, elle ne saurait, à son point de vue, admettre la prétention de la Prusse de siéger alternativement avec elle à la tête du directoire, attendu que ce serait renoncer au principe qui donne des droits égaux à tous les souverains de la Confédération. Sur les autres projets de réforme, l'Autriche est disposée à faire des

concessions à ses confédérés. L'empereur François-Joseph ne veut quitter Francfort qu'après avoir obtenu un vote d'ensemble qui soit satisfaisant.

L'opinion publique se prononce chaque jour de plus en plus en faveur des élections directes pour le Parlement national, et les souverains paraissent décidés de remettre la solution de la question à chaque Etat, qui sera libre d'envoyer à Francfort des députés des chambres ou des députés directement élus par les populations. (Idem.)

Le correspondant de Francfort de la Gazette Nationale annonce que l'article 9 a été assimilé à l'article 26 de l'acte final de Vienne.

L'article 14 a été également modifié; il ne manque plus que de s'entendre sur les dépenses.

L'article 20 a été adopté en entier, à l'exception du premier paragraphe sur lequel on votera demain.

L'article 22 est adopté. — L'article 23 l'est également hors le paragraphe sur les seigneurs médiatisés. — Havas.

L'empereur d'Autriche vient d'adresser au roi de Danemark une lettre autographe dans laquelle, tout en manifestant les dispositions les plus amicales, il l'engage à revenir sur ses décisions au sujet des duchés allemands et cherche à lui faire comprendre qu'en cas de refus, l'Autriche serait obligée de recommander et d'appuyer des mesures énergiques.

La Bourse du 22, à Francfort, était fort agitée par suite de bruits favorables à la cause polonaise, et relatifs à une action plus énergi-

que des puissances. Dans la diplomatie, à Francfort, on est toujours persuadé que le but principal du congrès des souverains, est de chercher les moyens de s'opposer aux idées d'agrandissement que l'on prête à l'Empereur Napoléon.

AFFAIRES DE POLOGNE.

On lit dans le Siècle, sous la signature de M. Delord :

« Nous pouvions attendre longtemps la réponse du prince Gortschakoff aux notes des trois puissances ! Pendant que nous accusions presque d'impertinence la chancellerie russe pour le sans-façon de ses délais, plusieurs journaux nous apprennent aujourd'hui que le prince Gortschakoff ne répond pas aux notes de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche, tout simplement parce que les susdites notes ne comportent point de réponse.

« S'il est vrai que nous n'attendions plus la réponse de la Russie aux dernières dépêches des trois puissances, on peut se demander : qu'attendons-nous ? On avait parlé de reconnaître les Polonais comme belligérants; est-ce là ce que l'on veut faire ? L'incertitude qui règne sur les intentions des puissances est d'autant plus douloureuse qu'elle profite surtout à la Russie, dont le but principal, qui consistait à traîner les choses en longueur jusqu'à l'hiver, va se trouver atteint. »

Depuis quelques jours nous recevons peu de nouvelles de Pologne, et celles qui nous arrivent ne mentionnent aucun fait important. Nous devons, toutefois, signaler une dépêche

FEUILLETON.

LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

Camille garda le silence; mais un léger mouvement de sa belle tête grave exprima comme un reste de crainte et de sollicitude.

Un bruissement de feuillage qui entourait les deux amies leur fit détourner la tête. Elles aperçurent alors Simplice à l'entrée de la tonnelle. Sa main tendait un bouquet fraîchement cueilli.

— Est-ce pour moi ? demanda Mme Douvet en souriant.

Le jeune fou la contempla un instant avec une tristesse pénétrante, puis il répondit :

- Non !
- C'est donc pour Camille ?
- Oui.
- Vous n'aimez plus votre petite fée ?
- Si, toujours.
- Alors, pourquoi ne lui donnez-vous plus de fleurs ?

— Parce qu'elle est heureuse, et que les fleurs sont faites pour consoler les âmes qui ont du chagrin.

— J'accepte, mon bon Simplice, dit Camille.

Elle prit le bouquet, le porta à ses lèvres et y laissa tomber une larme qu'elle n'avait pas eu la force de dévorer.

Presque aussitôt Camille frissonna.

Dans une allée du jardin elle venait de voir passer Martin Scaër, se dirigeant vers la maison.

— Tu as frémi, Camille ! Qu'as-tu ? demanda Antonine.

— Rien... presque rien, murmura la jeune fille avec effort.

— Impossible ! te voilà toute troublée... Pourquoi ?

— Tu veux le savoir, amie ?

— Oui, car tu m'inquiètes.

— Rassure-toi, ce n'est qu'un enfantillage, une chimère, un rêve...

— Mais encore ? Parle.

— Eh bien ! en regardant les belles fleurs que voici, j'ai eu un pressentiment.

— Quel pressentiment ? Achève.

— Elles mourront bientôt, ai-je pensé soudain, et moi désormais je ne vivrai pas beaucoup plus longtemps qu'elles.

— Ah ! ça, deviens-tu folle ? s'écria Antonine en entourant Camille de ses bras et en la pressant sur son cœur. Chasse-moi bien vite cette pensée-là, ou je vais pleurer !

— Tes yeux ne sont pas faits pour les larmes. Ne pleure pas, car, tu vois, j'ai repris ma sérénité.

En effet, par un suprême effort, Camille était redevenue calme. Elle essayait même de sourire, mais elle n'y réussissait pas.

Un quart d'heure plus tard, toutes les personnes présentes aux Ravines étaient réunies au salon.

Après quelques instants de causerie incohérente, Richard prit la parole et, s'adressant à Bamalec :

— Mōsieur, dit-il avec une solennité grotesque, je vous ai le honneur de apprendre à vōs le mariage très-prochaine... de mon cousine William Maxwell avec la toute jolie milady Antonine... veuve Douvette...

Une singulière rumeur se fit entendre au dehors, mais nul n'y prit garde dans le salon.

— Politesse pour politesse, répliqua Bamalec. Moi je m'empresse de vous annoncer à mon tour que Camille doit épouser incessamment mon ami Martin Scaër.

La porte du salon s'ouvrit avec violence, Maxime Tréhouart parut aussitôt sur le seuil, la joue blême

et l'œil en feu.

— Et moi, je vous dis que ces mariages ne se feront pas ! s'écria-t-il en armant deux pistolets.

XXI.

L'étrange apparition de Maxime répandit la stupeur dans le salon.

William et Richard frissonnèrent, Antonine et Camille pâlirent, Martin Scaër et Bamalec restèrent interdits.

Bamalec ne tarda pas cependant à retrouver sa présence d'esprit.

— De quel droit, dit-il avec colère, entrez-vous chez moi comme un furieux ?

— Du droit que me confère la certitude que vous avez ici deux effrontés voleurs.

Ces paroles, l'assurance avec laquelle Maxime les prononçait, achevèrent de jeter le trouble au milieu des assistants.

Par un mouvement instinctif on s'éloigna des prétendus Anglais dont le regard anxieux et l'attitude embarrassée étaient déjà toute une révélation.

— Expliquez-vous, monsieur ? reprit Bamalec. On ne porte pas une si grave accusation sans avoir la preuve en main.

de Breslau annonçant que le comité national de Varsovie s'occupe de la formation d'une armée régulière capable d'entrer en campagne au commencement de l'année 1864. Une autre dépêche, transmise de Berlin, assure que le grand-duc Constantin est parti le 25 pour Saint-Petersbourg, afin d'assister à un conseil de ministres.

Les journaux russes affectent une grande réserve sur les dispositions avec lesquelles le cabinet de Saint-Petersbourg aurait accueilli les dernières communications diplomatiques.

— Les Polonais qui sont à l'étranger ont reçu du gouvernement national l'ordre de contribuer à l'emprunt forcé, en déposant les sommes auxquelles ils sont taxés. Il est prélevé la cinquième partie du revenu net de ceux qui ont leur fortune dans le pays, et le tiers pour ceux qui ont leur fortune à l'étranger. Les domaines de la famille Zamoiski sont taxés pour un million de florins de Pologne (660,000 fr.).

— Chaque jour les rangs des insurgés se grossissent. Plus de trois mille volontaires, dans cette dernière quinzaine, sont accourus, tant de la Gallicie que du duché de Posen, et d'autres pays étrangers.

Un fait des plus heureux pour la Pologne, c'est le soulèvement presque général des peuplades du Caucase, qui ont battu les Russes dans plusieurs rencontres successives. Les généraux commandant la ligne de Terek et celle du Kubon, ont dû réclamer des renforts en toute hâte. Il règne un très-grand mouvement dans le port d'Odessa. La direction de la compagnie des paquebots a reçu l'ordre de tenir six steamers tout prêts à embarquer des troupes. On avait dégarni le Caucase pour la Pologne. Va-t-on maintenant dégarnir celle-ci et lui reprendre une partie des forces qu'on y avait envoyées?

Voilà cependant où en est la Russie avec ce prétendu million de baïonnettes qu'elle fait sans cesse miroiter aux yeux de l'Europe, et qui n'a jamais existé que sur le papier.

Le journal russe *Moskowskie Wedomosti* (Nouvelles de Moscou) annonce que les autorités russes cherchent à provoquer, de la part des populations rurales du royaume de Pologne, une Adresse au général Mourawieff. Il serait dit, dans cette Adresse, que les populations, ne trouvant pas dans les autorités locales une protection suffisante contre les menées des agents de l'insurrection, ont recours au général Mourawieff et le supplient de venir à leur secours. — Havas.

Les nouvelles de l'Amérique du Nord témoignent toujours des dispositions peu favorables du gouvernement fédéral envers les puissances européennes. Nous avons parlé des intentions qu'on lui supposait à l'égard du Mexique; au-

jourd'hui, si nous en croyons la *Gazette de Montréal*, il songerait à intervenir militairement dans les affaires du Canada et à déterminer la séparation du haut et du bas Canada par une armée d'occupation qui s'élèverait au chiffre de 100,000 hommes. (La France).

On nous assure que le bruit s'est répandu à Paris que le gouvernement des Etats-Unis aurait adressé à celui de Paris une protestation formelle contre les faits qui viennent de s'accomplir au Mexique.

Nous croyons être en mesure d'affirmer que ce bruit est sans fondement.

On assure qu'il aurait été décidé à Vienne, dans les conseils de la famille impériale, que, si l'archiduc Maximilien acceptait la couronne du Mexique, il devrait renoncer à tous les droits éventuels et à tous les droits politiques afférents à la qualité d'archiduc d'Autriche.

On nous écrit de Washington, le 12 août, que l'envoyé de Juarez, M. Lafuente, avait été reçu le 10, en audience particulière, par le président Lincoln.

On a beaucoup remarqué que depuis son arrivée, M. Lafuente a eu de nombreux entretiens avec le représentant de la Russie à Washington.

Les dernières nouvelles du Mexique reçues par la voie de la Havane, annoncent que la ville de Mérida, chef-lieu de l'Yucatan, venait de se prononcer en faveur de l'intervention française.

On sait que déjà la province de Chiapa, voisine de l'Yucatan, s'était déclarée en notre faveur. (La France).

Nouvelles Diverses.

Le prince Napoléon doit se rendre prochainement à Lisbonne à l'occasion des couches de sa belle-sœur, la reine de Portugal. C'est la princesse Clotilde qui sera la marraine.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* du 25 août :

Hier soir, le banquet offert par M. le préfet de la Loire à M. le comte de Persigny et aux membres du conseil général a été subitement troublé par la sinistre nouvelle qu'un terrible accident venait d'arriver aux portes de Saint-Etienne, sur la ligne du Bourbonnais et avait fait de nombreuses victimes. Ce bruit lugubre n'était que trop vrai. Aussitôt M. de Persigny, accompagné de M. le Préfet, de MM. le vicomte de Vougy, Excelmans, de Rochefort, Tézenas, Lartibe, de MM. Abel Gay, procureur impérial, Albert, juge d'instruction, Graëff, ingénieur en chef, Sorel, commissaire central, etc., s'est empressé d'accourir sur le théâtre de l'événement. C'était horrible : quatre cadavres affreusement mutilés gisaient sur le sol. Voici ce qui était arrivé : Le train qui

passait à Saint-Etienne à 5 heures 47 m. était signalé comme ayant un retard assez considérable. On crut cependant pouvoir faire partir le train d'Andrezieux, qui, d'ordinaire, suit l'express à quelques minutes d'intervalle. Ce train s'arrête à la Fouillouse, pour y prendre de l'eau; il avait encore une minute à rester en gare lorsque tout-à-coup on entendit de loin la marche accélérée de l'express. La panique fut générale. Un employé conservant son sang-froid, le sieur Allard, piqueur de la voie, courut aux portières et les ouvrit. Ce fut un sauve-qui-peut épouvantable, pendant lequel l'express qui allait à toute vapeur, puisqu'il avait déjà, depuis Château-Creux, regagné quatre minutes, arriva sur le train d'Andrezieux et broya les wagons de queue, sans se préoccuper des signaux d'avertissement du disque. On a relevé quatre morts : M^{me} Rodet, du café de la Perle, M. Heurtier, ancien avoué, le frère du conseiller d'Etat, M. Sablières, fabricant de velours et un ouvrier dont nous n'avons pu nous procurer le nom. Les blessés n'ont pas été comptés; il paraît y en avoir un nombre assez considérable (12 à 15, dit-on). Quatre médecins sont accourus pour leur donner les premiers soins. Le choc a été si violent que la machine a été détachée et, sous la forte impulsion qu'elle avait reçue, a suivi la voie jusqu'à St-Galmier où l'on a pu l'arrêter. Le train de Paris n'a reçu aucune atteinte.

— Voici encore un extrait des 60,000 guérisons opérées par la délicieuse *Revalescière* Du Barry après que toute médication avait échoué :

N^o 49,422 : M. Balwin, du délabrement le plus complet des nerfs, estomac, vessie, intestins et paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse. — N^o 51,615 : M. le baron de Polentz, préfet de Langenau, de constipation opiniâtre et souffrances des nerfs. — N^o 48,721 : M. le baron de Zaluskowski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS; 77, RÉGENT-STREET, LONDRES; et 12, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. Contre bon de poste. — Dépôts à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue Saint-Jean, 23; PERDRIAU, place de la Bilange; et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes.

Chronique Locale.

La fête de Saint-Augustin (28 août) ramène tous les ans, dans un grand nombre de communes, ces réunions de laboureurs qui donnent l'essor à l'agriculture locale.

La commune de La Breille entretient avec courage depuis 10 ans ces réunions qui dévelop-

pent chez elle un état de prospérité inconnu jusque-là.

Le 24 de ce mois, 65 propriétaires et fermiers présidés par le maire, M. Blandin, assistaient à un banquet dont le gâteau traditionnel était offert par M. Bizoullier, maire d'Allonnes qui en a donné la couronne au docteur Chapin. Ce dernier, en l'acceptant, a pris l'engagement d'offrir aux laboureurs le pain d'union qui assure, à l'avance, le maintien de la fête.

Au dessert, M. Paul Ratouis, conseiller municipal, a porté le toast d'usage ainsi conçu :

« Messieurs,

» La fête des laboureurs est ici plus qu'une réunion particulière : c'est une réjouissance publique, la pensée qui a présidé à sa renaissance ne poursuivant qu'un but : la prospérité du pays.

» Nous vous l'avons dit successivement dans les fêtes précédentes : développer l'agriculture, réveiller l'esprit communal, établir des rapports de commerce avec nos voisins ! tel est le programme que nous avons tracé ensemble et dont nous poursuivons l'accomplissement.

» L'agriculture a-t-elle fait des progrès ? J'ose dire oui ! Assurément elle est encore jeune ; mais si l'on tient compte du sol, des petites ressources dont chacun dispose, on ne peut s'empêcher de reconnaître l'existence d'un progrès lent mais persévérant : ce progrès, Messieurs, est celui qui a le plus d'avenir, parce qu'il prend racine.

» Notre territoire, vous le savez, ne se prête pas à la création des prairies naturelles ; chercher le moyen de se procurer des fourrages artificiels qui réussissent dans le pays, voilà le problème à résoudre. D'après l'expérience, le trèfle incarnat, le seigle mêlé au vesceveau, l'avoine, le maïs, le choux, la bette, le navet, la pomme de terre, la citrouille sont ceux qui s'acclimatent le mieux ; il faut donc les cultiver pour nourrir, pour élever du bétail.

» Le bétail, c'est la fortune de l'agriculture ; il fait l'engrais, principe vital de toute culture ; il donne, au laboureur et à sa famille, nourriture et profit !

» Elevons ici du bétail : nous avons des paillages, des litières, créons du fourrage artificiel pour nourrir ce bétail. Semons quelques grains pour notre nourriture, car toute terre doit nourrir celui qui la féconde, mais ne cultivons pas ce grain comme récolte de spéculation : laissons cela aux fertiles vallées ; resserrons notre culture autour des habitations, des hameaux afin de pouvoir, sans perte de temps, remuer souvent notre terre, y conduire des engrais et détruire l'herbe qu'enfante l'humidité du sous-sol argileux.

La voici, répondit Maxime. C'est une lettre que j'ai reçue au moment où j'allais quitter le Stangala pour me rendre à Nantes.

Bamalec prit la lettre et la lut à haute voix. Elle était ainsi conçue :

« Monsieur Maxime,

» J'arrive à Panama, me rendant à San-Francisco.

» Pendant la traversée il m'est venu un scrupule et je prends la plume pour vous donner un avertissement.

» Je connais deux hommes, deux coquins, qui ont résolu de se faire passer pour des Maxwell. S'ils se présentent jamais au Stangala, n'hésitez pas à les livrer à la justice qui les reconnaitra bien vite. Ce sont des échappés de prison. Ils se nomment : l'aîné, Richard, le jeune, William Larmor.

» Je n'ai pas le temps de vous donner de plus amples renseignements sur leur compte.

» Si mon avis vous devient utile et qu'il vous plaise de m'en récompenser, envoyez-moi une dizaine de mille francs à San-Francisco. Je les recevrai avec reconnaissance.

» Votre bien dévoué, PHILIPPE KERVEN.

A peine cette lecture était-elle terminée que William et Richard s'armèrent de leurs longs couteaux-poignards dont ils ne se séparaient jamais.

— Regardez-les ! dit Maxime. Ils ont déjà repris leurs vraies allures. Ils se dénoncent eux-mêmes.

Antonine poussa un cri de terreur et s'enfuit. Martin Seaër ne se montra guère plus courageux.

Seuls, Camille et Bamalec n'abandonnèrent pas le salon, tandis que Maxime s'avancit sur les bandits en braquant contre leur poitrine le canon de ses pistolets.

— Vous allez me rendre les valeurs que vous m'avez extorquées ! ou je vous tue comme des chiens !

Ceux-ci se replièrent sur eux-mêmes comme s'ils voulaient se préparer à une lutte. Mais après avoir échangé un coup-d'œil furtif, ils s'élançèrent d'un bond vers une fenêtre ouverte, issue par laquelle ils avaient entrevu la possibilité de fuir.

Apostés dans le jardin, quelques paysans armés se dressèrent devant eux, et, les couchant en joue, les obligèrent à rétrograder.

— Vous essaieriez en vain de m'échapper, reprit Maxime, un mot de moi et vous serez criblés de balles. Ainsi faites de bonne grâce ce que j'exige de vous ou vous êtes morts !

Richard et William se mordaient les lèvres avec une rage concentrée dans l'impuissance où ils se voyaient de se défendre avec quelque chance de succès.

— Allons, vite ces valeurs, ordonna impérieusement Maxime, sinon je crie : Feu !

— Nous laisseriez-vous du moins la liberté ? demanda Richard, négligeant cette fois de recourir à l'accent britannique.

— Ah ! vous ne prononcez plus le français comme un Anglais de comédie ? Fort bien, ma réponse sera aussi sincère que votre nouveau langage. Donc, je compte vous livrer à la justice.

— Alors nous nous ferons tuer sur place ! s'écria William.

— Comme il vous plaira... Une dernière fois, je vous somme de me rendre ce que vous m'avez volé.

Il y eut un moment de silence terrible pendant lequel, entourés de fusils, de carabines et de pistolets, les deux hardis criminels semblaient déterminés à se défendre et à mourir.

Tout-à-coup cependant, Richard se frappa le front :

— Et Philippe Kerven ? murmura-t-il à l'oreille

de son frère. Renonçons-nous donc à la vengeance ? William proféra une sourde exclamation.

— Non ! mille tonnerres ! répondit-il.

— Est-ce là votre réponse ? demanda Maxime, qui hésitait à faire feu.

— Notre réponse, la voici, reprit lentement le jeune bandit en tirant de sa poche les inscriptions de rente et les bons du trésor qu'il rendit dans leur intégrité à son menaçant interlocuteur.

— Nous nous sommes souvenus à temps qu'il nous restait un grand devoir à remplir, dit Richard. Autrement, mon maître, vous n'eussiez pas eu si bon marché de nous.

— Un jour ou l'autre nous saurons bien nous échapper, ajouta William. Alors Philippe Kerven nous verra de près, le misérable !

— Pour l'atteindre, dit Maxime en haussant les épaules, il vous faudra traverser les Océans.

— Dussions-nous pénétrer jusqu'en enfer, répliqua Richard la lèvre écumante, les poings crispés, nous déchirerons tôt ou tard le traitre avec nos ongles.

— En attendant, vous allez retourner en prison, car j'ai fait prévenir la gendarmerie du bourg le plus prochain et la voici.

» Améliorons nos bois, continuons à semer dans nos vastes plaines le sapin dont les vigneron, dont les cultivateurs ont si grand besoin : nous pourrions dire que la Breille prospérera, qu'elle prospère déjà puisque chacun travaillant ici, vivant de son travail, la mendicité indigène y est inconnue.

» Avons-nous établi des rapports de commerce avec nos voisins ? Pour répondre affirmativement, il suffit de constater la circulation sur nos routes d'une voiture publique, de convois hebdomadaires de marchandises qui se rendent au chemin de fer, de charrettes qui exportent nos bois dans la vallée, sur les coiteaux de Saumur.

» L'esprit communal s'est-il réveillé ? Les faits l'attestent encore. En 1835, la Breille ne possédait ni chemins vicinaux, ni chemins de grande communication à plus forte raison, ni presbytère, ni mairie, ni maison d'école. Tout cela existe aujourd'hui ! Que faut-il pour compléter la commune ? Reconstruire une église dans un centre de population. Après 20 années de persévérance, nous touchons à ce but ; le gouvernement est venu à notre secours. Attendons patiemment l'accomplissement des formalités nécessaires et espérons, Messieurs, que ces travaux, qui sont l'expression de notre pensée à tous, pensée bienfaisante, chrétienne, car tout ce qui est bienfaisant émane du christianisme, que ces travaux, dis-je, ne seront pas paralysés par un esprit ardent qui, ne sachant pas attendre, ne sait rien fonder de durable.

» Associations-nous franchement, sans distinction d'état, pour achever cette œuvre de régénération. Plus la tâche est difficile plus elle demande d'efforts pour vaincre les obstacles.

» Imitons la mère de famille : l'amour maternel est, vous le savez, la plus vive expression du dévouement.

» Voyez-la, si elle a un enfant malingre parmi des enfants vigoureux, c'est au premier qu'elle donne ses soins les plus assidus. Son lait le plus pur, ses veilles, tout est mis en œuvre pour souffler la vie dans cet être fragile. Suivons son exemple, Messieurs, sur cette terre maigre, mais qui n'est pas sans valeur (Dieu n'a rien fait d'inutile) ; travaillons, donnons-lui nos sueurs, notre intelligence, nos forces ; que rien ne nous rebute pour tuer ce préjugé qui mettait la Breille au rang des pays déshérités des bienfaits de l'avenir. Non ! réveillons-la, demandons-le son sol ce qu'il peut produire, fécondons-le et remercions par là la Providence, l'Empereur et son gouvernement de l'intérêt qu'ils portent aux laboureurs.

» Levons nos verres :

» A Saint-Augustin.

» A la santé de l'Empereur.

» A la santé des laboureurs. »

Ces paroles ont entraîné les assistants qui ont choqué leurs verres au milieu d'un accord unanime, en s'ajournant à l'année prochaine.

La compagnie du chemin de fer d'Orléans, se conformant à un avis de M. le ministre des travaux publics, a donné des ordres pour qu'à l'avenir tous les voyageurs indistinctement puissent pénétrer dans l'intérieur des gares en attendant le départ des trains.

Cette mesure aura pour avantage d'éviter l'encombrement à l'ouverture des salles d'attente, et permettra aux voyageurs arrivés les premiers de choisir à leur aise le compartiment qui leur convient.

Par décret en date du 20 août 1863, rendu sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, la médaille militaire a été conférée au comte de Goyon (Charles-Marie-Augustin), général de division, aide-de-camp de l'Empereur : 45 ans de services, 8 campagnes.

S. Exc. le ministre de l'intérieur vient d'ordonner la répartition, entre toutes les préfectures, de la seconde livraison des *Inventaires sommaires des archives départementales*, antérieures à 1790, imprimée pendant l'année 1863.

Les départements les plus avancés dans ce travail sont la Côte-d'Or, Seine-et-Marne, les Basses-Pyrénées, Maine-et-Loire, le Nord, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et Seine-et-Oise, qui seront prochainement en mesure de mettre en vente les volumes concernant les archives administratives et judiciaires de ces localités.

Cette publication faite aux frais des départements, grâce au concours des conseils généraux, se poursuit avec activité, et a été entreprise simultanément dans 79 préfectures.

Les villes d'Abbeville, Avignon, Bayonne, Boulogne-sur-Mer, Cambrai, Lyon, Ouveilhian, Roubaix, Saint-Maixent, Tarascon, l'hospice impérial des Quinze-Vingts, les établissements dépendant de l'administration de l'Assistance publique à Paris, ont également mis sous presse leurs inventaires, dans le format adopté pour les départements, et de manière à former une collection en trois parties distinctes, consacrées aux archives des préfectures, des mairies et des hospices de l'Empire. — Havas.

Il est question de former en France une société générale contre le braconnage, qui depuis l'extension des lignes de chemins de fer a pris un développement désastreux. La facilité que rencontrent les braconniers pour diriger le produit de leur fraude vers la capitale en a considérablement augmenté le nombre. La récente circulaire de M. le préfet de police, en signalant le mal, a indiqué l'un des moyens de le réprimer ; mais ce moyen ne suffit pas, il faut des mesures plus générales. Déjà quel-

ques localités, comme Reims, Abbeville, etc., ont formé des associations contre le braconnage. Tout en favorisant des associations locales, la société générale créée à Paris, centraliserait tous les moyens d'action et leur donnerait une plus grande force ; elle instituerait des primes importantes pour les agents de la force publique qui se seraient signalés dans l'accomplissement de leur mission, elle distribuerait des récompenses à ceux qui auraient risqué leurs jours, et, s'ils avaient succombé, des secours à leurs veuves. Cette société, placée sous le patronage de hauts fonctionnaires de l'administration, va, dit-on, publier incessamment ses statuts et entrer en fonction immédiatement.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le public est prévenu qu'à l'occasion des vacances et jusqu'au dimanche 20 septembre 1863, la bibliothèque ne sera ouverte que le dimanche de midi à trois heures.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

La liberté du commerce de la boulangerie entraînant celle du commerce de la boucherie, le maire de la ville de Saumur a l'honneur de prévenir ses administrés que le prix de la viande cessera d'être taxé à partir du 1^{er} septembre prochain. En conséquence, la viande se vendra à prix débattu entre le boucher et le consommateur. La surveillance de l'autorité municipale se bornera à prévenir ou à réprimer la mise en vente de viandes gâtées ou malsaines.

Les prescriptions relatives à l'abattoir public continuent de subsister comme par le passé.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 août 1863.

Le maire, LOUVET.

COURSES DE SAUMUR.

6 et 8 septembre 1863.

HIPPODROME DES PRAIRIES DE VARRAINS ET CHACÉ.

Prix des places et prescriptions diverses.

Les droits qui seront perçus à l'entrée de l'hippodrome par chaque jour de courses, pour les personnes qui ne font pas partie de la Société, sont fixés ainsi qu'il suit :

Entrée au pesage.	15 fr.
Une voiture à 2 ou 4 roues, attelée d'un cheval.	5
Chaque personne dans la voiture, les domestiques exceptés.	5
Une voiture à 4 roues, attelée de 2 ou 4 chevaux.	10
Chaque personne dans la voiture, les domestiques exceptés.	5

Elle pénétrait, en effet, aux Ravines ; quelques minutes après, Richard et William, les mains liées, étaient dirigés sous bonne escorte vers Roscoff.

Quand l'émotion causée par cette scène violente fut calmée, Maxime, s'adressant brusquement à Bamalec, lui demanda si c'était du consentement de sa fille qu'il avait annoncé le mariage de Camille avec Martin Scaër.

— Sans doute, répondit Bamalec.

— C'est impossible ! Je connais le cœur de Camille, il est incapable d'une lâcheté !

— Vous le prenez, monsieur, sur un ton...

— Je le prends, monsieur, sur le ton qui convient au ressentiment que vous m'inspirez, ainsi qu'au respect que je voue à la plus loyale et à la meilleure personne que je connaisse.

— Interrogez-la elle-même, je ne m'y oppose pas ; répliqua pacifiquement Bamalec, qui manquait de courage pour tenir tête à Maxime redevenu millionnaire. Elle vous confirmera ce que j'avance.

Maxime se tourna vers la jeune fille avec vivacité.

— Vous venez d'entendre votre père, dit-il. Ah ! Camille, osez déclarer tout de suite que son affirmation est mensongère.

— Elle est vraie, répondit-elle d'une voix lente et ferme.

— Allons donc ! vous voulez plaisanter, Camille. Ou plutôt, non, vous craignez de contredire votre père. De grâce, ne vous laissez pas intimider ! Parlez, parlez sincèrement.

— Mon ami, reprit-elle, M. Bamalec a dit la vérité.

Maxime demeura un instant comme étourdi. Il reprit cependant avec exaltation :

— Eh bien ! moi, je ne vous crois pas ! Non ! je ne peux pas vous croire !... Comment puis-je admettre que vous ayez en vingt-quatre heures, déserté votre amour et avili votre caractère. Mais pour que cette odieuse accusation fût une réalité, il faudrait que vous fussiez un monstre d'hypocrisie ! Absurde ! absurde ! autant croire que les démons chantent les louanges du Seigneur et que les anges ont renié Dieu !

— Merci, Maxime ! merci de cette crédulité ! s'écria Camille. Vous me rehaussez encore à mes propres yeux et je vous en aime davantage ! Oui, vous avez raison, votre fiancée de cœur ne saurait vous trahir ! Et cependant, ce matin même, elle consentait à épouser M. Martin Scaër. Mais il y a de pro-

fondes ravines sur la côte, et le lit de mes noces eût été le fond d'un abîme ! Je le jure sur mon âme immortelle et sur votre amour !

Une violente sensation secoua Maxime et Bamalec.

— Eh ! quoi, balbutia ce dernier, vous aviez résolu de mourir, ma fille.

— N'était-ce pas le seul moyen de vous payer ma dette de reconnaissance sans adjurer la religion de mes sentiments ? Vous exigiez le sacrifice de mon bonheur : il fallait bien, pour qu'il me fût possible, que j'y ajoutasse le sacrifice de ma vie.

— Oh ! je devine ; je comprends, dit Maxime dont le regard se fixait, étincelant de colère, sur Bamalec. Oui, oui, c'est cela, menaces, supplications, appels à la générosité, vous avez tout mis en œuvre, n'est-ce pas, monsieur ? pour arracher à votre enfant la promesse d'épouser votre détestable créancier ? Que cette promesse fût pour Camille un acte de désespoir, une résolution de suicide, ah ! cela vous était bien égal ! Est-ce qu'il ne vous importait avant tout d'obtenir, sans bourse délier, une quittance de cent mille francs ? Un père a bien le droit, tudieu ! de payer ses dettes avec le sang de son enfant !

— Taisez-vous, Maxime, interrompit Camille ; je

Un cavalier. 10

Les enfants au-dessous de 15 ans, accompagnés de leurs parents, ne paieront pas.

MM. les Officiers étrangers à la garnison de la ville sont admis de droit, en uniforme, dans toutes les places de l'hippodrome et dans l'enceinte du pesage. Ceux de MM. les Officiers étrangers qui ne seraient pas en tenue, devront être porteurs d'une carte spéciale délivrée par la commission des Courses.

Conformément au règlement, chaque sociétaire pourra, sur sa demande, avoir des cartes dont le prix est fixé à 5 fr. par personne, par jour de course, lesquelles cartes donneront entrée aux dames étrangères dans la tribune des dames des souscripteurs.

Il est expressément défendu à MM. les cavaliers de courir dans l'intérieur de la piste dans la direction et dans le voisinage des coureurs.

Les cartes seront présentées à l'entrée de l'hippodrome ou des tribunes ; elles seront en partie déchirées par les employés et remises aux personnes.

Les voitures entrant dans l'hippodrome iront stationner à 3 mètres de la corde intérieure de la piste, faisant face aux tribunes. Il sera réservé un espace de 20 mètres pour placer les voitures de MM. le Préfet, le Général, le Sous-Préfet, le Maire de Saumur et le Président de la Société des courses. A part cette réserve, il n'y aura pas de privilège, les premières voitures arrivées prendront les premières places et les autres se placeront successivement à la suite.

Les personnes descendues de leur voiture dans l'hippodrome ne pourront traverser la piste pour aller dans les tribunes, que dans l'intervalle des courses.

Les voitures qui n'entreront pas dans l'hippodrome prendront à droite et iront stationner derrière les tribunes, à la place indiquée.

Les personnes à pied qui ne voudront pas prendre place dans les tribunes, se tiendront autour de la piste ; elles devront en être éloignées d'au moins 2 mètres.

Il est défendu d'amener des chiens dans la prairie ; ceux qui y seront trouvés seront immédiatement mis en fourrière et les propriétaires seront poursuivis conformément aux lois et règlement de police.

Il est expressément défendu d'entrer dans les prairies à regain qui environnent l'hippodrome. Procès-verbal sera dressé contre les contrevenants.

Certifié conforme aux décisions de la Commission des Courses,

Le Président, DU BAUT.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Vera-Cruz, 1^{er} août. — Le général Forey est

vous en supplie, ne parlez pas ainsi. Il y a un secret entre M. Bamalec et moi. Un jour, je vous révélerai ce secret, et vous serez moins sévère pour celui que vous accablez en ce moment.

— Un secret ? répéta Maxime avec stupéfaction. Ah ! n'importe, reprit-il. Je ne comprendrais jamais qu'un père, un véritable père, pousse impitoyablement sa fille aux résolutions les plus désespérées. Il n'y a pas d'excuse pour un tel abus de la puissance paternelle.

— Mais il ne s'agit pas d'un père ? S'il s'agit d'un homme qui a recueilli généreusement sous son toit une orpheline, une enfant trouvée par hasard sur le grand chemin ?

— Quoi ! Camille n'est pas votre enfant ?

— Il y a plus de douze ans que je l'éleve par pure bonté d'âme, répondit Bamalec. Il me semble que, comme loyer d'une telle action, il m'était bien permis de réclamer de Camille un grand service, celui d'acquitter mes dettes en épousant Martin Scaër.

(La suite au prochain numéro.)

toujours à Mexico. Un corps de l'armée française marche sur San Luis Potosi où Juárez s'est retiré avec 15,000 hommes qu'il a ralliés. Miramon est rentré sur le territoire mexicain avec quelques milliers d'aventuriers qu'il a ramassés au Texas.

De nombreuses adhésions en faveur de l'Empire arrivent de tous côtés, mais toutes les populations voudraient un prince français pour Empereur.

La Gazette de Breslau annonce que le grand-duc Constantin ayant reçu, le 25, un télégramme qui l'appelait à Saint-Petersbourg, est immédiatement parti pour assister au conseil où l'on doit délibérer sur la réponse à faire aux notes des trois puissances et élaborer un

projet de Constitution pour la Russie et la Pologne dont la promulgation est attendue pour le 7 septembre. — Havas.

Nous recommandons les machines à coudre, point indécoûtable, et faisant les boutonnières pour tailleurs, cordonniers, chapeliers, corsetiers, couturières, lingères, etc., une instruction accompagne chaque machine pour apprendre seul à la faire fonctionner. Vente avec garantie et facilité de paiement.

Pour renseignements s'adresser à la maison Watson et C^e, 30, rue de Rambuteau, à Paris.

BULLETIN FINANCIER.

La rente se relève ou s'abaisse suivant que les nou-

velles mises en circulation sont bonnes ou mauvaises. Le 5 0/0 a fait 67-90 au plus haut et 67-80 au plus bas. L'oscillation n'a pas été considérable. Le cours de 68 francs amène des offres, comme le cours de 67-80 ramène les demandes. Le marché des primes s'est considérablement agrandi cette semaine. On prévoit de grandes variations de prix d'ici au mois prochain et on s'y prépare.

Le Mobilier reste la valeur la plus active du marché et aussi la plus tourmentée. Le cours de 1,400 fr. a été lestement franchi, puis reperdu, et, en fin de compte, il reste établi sur la cote. Les événements décideront s'il pourra s'y maintenir.

L'emprunt italien s'est encore bien comporté cette semaine. Il s'améliore lentement mais sûrement, et pour ainsi dire sans soubresauts.

Les chemins français sont bien tenus et en progrès sur la semaine dernière. Mais les affaires ne sont actives que sur quelques lignes, notamment sur les Lyon et surtout sur les Midi.

La Banque de capitalisation, 11, rue du Conservatoire, a reçu de nombreuses adhésions depuis quelque temps. Les grandes ressources dont dispose cette maison, la prudence consommée de ses opérations, et les résultats fructueux qu'elle a produits jusqu'à ce jour pour ses intéressés, rendent son concours extrêmement précieux pour les capitalistes gros et petits, ces derniers surtout, car elle admet en participation les sommes les plus faibles. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

SOUSCRIPTION SPÉCIALE AUX HABITANTS DE MAINE-ET-LOIRE

Ouverte jusqu'au 22 septembre prochain au Bureau du Journal l'ÉCHO SAUMUROIS.

SIX JOLIES PUBLICATIONS
Historiques et d'Actualité
ET UNE GRANDE PRIME

POUR
5 FR. 60 C.

Toute personne adressant immédiatement la somme de cinq francs soixante centimes en mandat de poste ou timbres-poste à M. le Directeur du Journal l'Écho Saumurois, recevra de suite et franco :

- 1° Le département de Maine-et-Loire illustré, une jolie brochure grand in-4°, texte par MALTE BRUN, gravures par GUSTAVE DORÉ. — Histoire et Géographie du Département. — Description des Villes, Bourgs et Châteaux les plus remarquables. — Statistique, Administration, Bibliographie, etc. — Edition ornée d'une belle Carte du Département et d'un Plan du Chef-Lieu.
- 2° Mémoires intimes de l'impératrice Joséphine, un joli volume-album, — illustré par JANET LANGE.
- 3° Une grande et belle Carte des Chemins de fer français, de 80 cent. de haut sur 50 cent. de large; Guide indispensable du Voyageur, comprenant toutes les Stations et indiquant les Lignes exploitées ou concédées.
- 4° Biographie et portrait du maréchal Forey, le vainqueur de Puebla.
- 5° Les Volcans de Londres, grand roman d'actualité, illustré, — par Charles Dickens, un des plus féconds romanciers modernes.
- 6° Biographie illustrée de Béranger, le poète national; — ornée d'un Portrait et d'une Gravure le représentant à son lit de mort.
- 7° Un numéro d'obligation de cent francs du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, participant au tirage du 22 septembre prochain. (Lots à tirer : 100,000 fr., 50,000 fr., 20,000 fr.) — Envoi franco de la liste des numéros gagnants.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Écho Saumurois ou le Courrier de Saumur.
Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHATET.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 24 août 1863, déclare closes les opérations de la faillite du sieur Pierre Châtet, chapelier, demeurant à Saumur, dont la liquidation a donné dix-huit centimes pour cent sur le montant des créances chirographaires.
Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.
(503)
Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PUJOS.

Les créanciers de la faillite du sieur Eugène Pujos, ancien tailleur, demeurant à Auch (Gers), sont invités à se trouver le vendredi 4 septembre 1863, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.
Le greffier du tribunal, TH. BUSSON.
(509)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON et quatre-vingt-huit ares de terre et vigne, en un ensemble, au Champ-de-Repos, commune de Baugé.
Facilités pour les paiements.
S'adresser au notaire, ou, sur les lieux, au propriétaire M. Salmon.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE BELLE
PROPRIÉTÉ VIGNOLE

Située dans une commune riche et populeuse,
à 4 kilomètres de Saumur.
Cette propriété, contenant 48 hectares 6 ares 77 centiares, peut être vendue très-avantageusement en détail.
S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur.
(505)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER
UNE MAISON,
Située à Saumur, place Saint-Pierre, Occupée en ce moment par DUPUIS, menuisier.
Entrée en jouissance à la Saint-Jean 1864.
S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur.
(506)

Etude de M^e C. BOUCHARDEAU, avoué à Tours.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
A de très-bonnes conditions,
UNE PROPRIÉTÉ,

Composée de DEUX FERMES, d'une RÉSERVE DE PRÉS et de BOIS-TAILLIS, d'une contenance cadastrale de 204 hectares, dont plus de 100 hectares de très-bonnes terres propres au défrichement et d'un grand avenir, située communes de Favrolles et de Luçay-le-Mâle, canton de Valençay (Indre).
S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à M. Prince-Gaudin, propriétaire à Langeais (Indre-et-Loire), qui se rendra sur les lieux pour faire visiter si on le désire.
(507)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
POUR CAUSE DE DÉPART.

Le mardi 1^{er} septembre 1863, à midi et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, chez M. Nicolaudy, propriétaire, à Saumur, rue du Collège, n° 12, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers.
Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, draps, linge, armoires, commodes, tables, chaises, fauteuils, glaces, pendules, buffet, batterie de cuisine, bouteilles et fûts vides, et quantité d'autres bons objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE,
MAISON ET JARDIN,

Levée d'enceinte, côté nord,
Comprenant salons, cabinets, chambres à coucher, cuisine, servitudes.
Le jardin contient 22 ares et est très-affruié.
Propriétaire: M. BILLES.
S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire, ou à M. CORMERY, agent d'affaires.
(467)

Etude de M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé.

FONDS A PLACER

Sur hypothèques,
Par telles sommes que bon semblera aux emprunteurs, jusqu'à 50,000 ou 60,000 francs.
S'adresser à M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé.
(598)

OU A LOUER,

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises.
S'adresser à M. NANCEUX.
(412)

Fabrique de Fleurs artificielles
de M^{me} CRIÉ,
Rue Saint-Jean, N° 21,
à SAUMUR.

Parures de mariées, corbeilles, cylindres, couronnes montées, bouquets d'église et de fête, fleurs de mode, parures de bal, etc. Tous ces articles sont de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté.
Prix très-modérés.

GILLET,
HORLOGER,

Rue Saint-Nicolas, n° 6,
Ayant travaillé, depuis 8 ans, pour le compte de M. Mathieu-Dilger, ancien horloger, et pour plusieurs autres horlogers de Saumur, à l'honneur de prévenir qu'il vient de s'établir à son compte. Il se charge de régler les pendules à l'abonnement, les boîtes à musique, les tableaux.
Le tout à des prix très-modérés.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, et M^e CHAPIN, notaire à Angers.

A VENDRE
LA TERRE DE NAZÉ,

à 8 kilom. de Saumur (Maine-et-Loire).
Cette terre, parfaitement boisée, contient 37 hectares 7 ares.
Château entièrement neuf, style gothique, entouré de douves; parc à hautes futaies; prés, vignes, terres arables.
Pour les conditions de la vente, s'adresser au château de Nazé et à M^e LEROUX, notaire à Saumur.
(526)

Cabinet d'affaires de Ch. CORMERY, à Saumur.

A VENDRE

BELLE MAISON DE CAMPAGNE, A environ 4 kilomètres de Saumur.
S'adresser à M. CORMERY. (455)
A LOUER
Pour la Saint-Jean 1863,
MAISON AVEC REMISE ET ÉCURIE
Place de l'Arche-Dorée.
S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, près du Champ-de-Foire, ou à M^e LEROUX, notaire.
(464)

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 27 AOUT.			BOURSE DU 28 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 65	» 25	» »	67 85	» 20	» »
4 1/2 pour cent 1852.	96 35	» 15	» »	96 70	» »	» 15
Obligations du Trésor.	450	» 2 50	» »	450	» »	» »
Banque de France.	3390	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1250	» »	» 5	1270	» 20	» »
Crédit Foncier, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole.	» »	» »	» »	682 50	» »	» »
Crédit Mobilier.	1096 25	18 75	» »	1112 50	16 25	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	735	» »	» »	732 50	» »	2 50
Orléans (estampillé).	1025	» 5	» »	1025	» »	» »
Orléans, nouveau.	820	» 7 50	» »	820	» »	» »
Nord (actions anciennes).	985	» »	» 3 75	985	» »	» »
Est.	500	» »	» »	500	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	1025	» 2 50	» »	1027 50	2 50	» »
Midi.	712 50	» 5	» »	715	» 2 50	» »
Ouest.	527 50	» »	» 2 50	528 75	2 50	» »
Genève.	493 75	» »	» »	493 75	» »	» »
Dauphiné.	480	» »	» »	480	» »	» »
Ardennes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Algériens.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1690	» 5	» »	1690	» »	» »
Canal de Suez.	513 75	1 25	» »	517 50	3 75	» »
Transatlantiques.	» »	» »	» »	523 75	» »	» »
Autrichiens.	426 25	1 25	» »	427 50	1 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	550	» »	» 1 25	551 25	1 25	» »
Victor-Emmanuel.	415	» 2 50	» »	416 25	1 25	» »
Russes.	418 75	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	415	» 1 25	» »	415	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	687 50	» 5	» »	692 50	» 5	» »
Saragosse.	680	» »	» »	675	» »	» 5
Portugais.	508 75	» »	» 1 25	510	» 1 25	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	305	» »	» »	306 25	» »	» »
Orléans.	302 50	» »	» »	302 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	298 75	» »	» »	300	» »	» »
Ouest.	296 25	» »	» »	296 25	» »	» »
Midi.	296 25	» »	» »	297 50	» »	» »
Est.	295	» »	» »	295	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.